

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 23/05/2024
Date d'affichage 30/05/2024
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....22
Réf : 2024-033 Objet : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EMPLOI COMPETENCES Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/05/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/05/2024 Le Maire, A. MOMON

Le trente mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

Réf : 2024-033- CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EMPLOI COMPETENCES

Vu l'article L 2121.29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté n° IDF-2022-02-22-00006 du Préfet de la Région Ile-de-France fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétences (PEC),

Considérant que l'organisation de la Maison de l'Enfant nécessite de procéder à la création d'un nouveau poste répondant aux critères du dispositif PEC,

Entendu Madame GOUYON, Adjointe aux affaires scolaires, exposer que :

- EXPOSER le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
- EXPLIQUER que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
- PRECISER que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % pour la Région Ile-de-France. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.
- SIGNALER de la durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures au minimum et 35 heures au maximum par semaine. De plus, la durée initiale du contrat est de 10 mois, le renouvellement du contrat est prévu entre 6 et 12 mois avec un total maximal de 24 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Ainsi, Madame GOUYON propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent d'animation destiné à exercer des missions au sein de la Maison de l'Enfant.
- Durée du contrat : 10 mois, à compter du 6 juillet 2024, et ce jusqu'au 5 mai 2025
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC.

Après débat, Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent d'animation destiné à exercer des missions au sein de la Maison de l'Enfant.
 - Durée du contrat : 10 mois, à compter du 6 juillet 2024, et ce jusqu'au 5 mai 2025
 - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
 - Rémunération : SMIC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement dans le cadre du dispositif PEC et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30 mai 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI

